

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 1^{er} mai 2023 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.O.
2023-04-17

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le dix-septième jour du mois d'avril de l'an deux mille vingt-trois à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1
Madame Johanne Joannette, conseillère district no.2
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no. 3
Madame Annie Gagnon, conseillère district no. 4
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5
Madame Pierrette Lajoie, conseillère district no. 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et madame Claudine Babineau, OMA, greffière assistent également à cette assemblée.

Rs.2023-04-156

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 avril 2023, avec les modifications suivantes :

REPORTER :

**L'item 18.1
L'item 18.3**

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2023-04-157

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 AVRIL 2023.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 03 avril 2023 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV);

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 03 avril 2023 tel que rédigé par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CORRESPONDANCE.

DÉPÔT D'UNE LETTRE DE MONSIEUR DENIS ROY.

Dépôt d'une lettre de remerciement de monsieur Denis Roy.

Le conseil en prend acte.

Rs.2023-04-158

DEMANDE DE TRAVERSES DE PIÉTONS.

Attendu que monsieur Claude Samuel Chrétien demande à la Ville d'Acton Vale d'installer des panneaux de signalisation « Traverses de piétons » à la rue Landry, aux intersections du 4^e Rang, de la 4^e Avenue et de la rue Pelchat ainsi qu'un panneau à l'intersection de la piste cyclable et de la rue Daigneault;

En conséquence la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale n'a aucune juridiction sur les rues Landry et Daigneault et que des demandes à cet effet ont déjà été formulées auprès du ministère des Transports du Québec. Suite à leurs analyses, seulement les traverses qui sont déjà en place ont été autorisées;

Que la Ville d'Acton Vale demande au MTQ de bien vouloir procéder au changement des panneaux de signalisation « traverse de piétons » sur les Routes 116 et 139, afin de les rendre conformes au Tome V - Signalisation routière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2023-04-159

INVITATION AU TOURNOI DE GOLF DES GENS D'AFFAIRES DE LA RÉGION D'ACTON.

Attendu que la Chambre de commerce invite les membres du Conseil au tournoi de golf des gens d'affaires de la région d'Acton, le vendredi 9 juin 2023;

Attendu qu'une demande de commandite est soumise également;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 660 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-310, à Chambre de commerce de la région d'Acton, afin de permettre les inscriptions suivantes :

Quatre (4) personnes au coût de 165 \$ chacune pour le golf, voiturette et souper. Ce tournoi aura lieu le vendredi 9 juin 2023 au Club de Golf Acton Vale;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

DÉPÔT D'UNE LETTRE DE MONSIEUR PIERRE BÉRUBÉ.

Dépôt d'une lettre de remerciement de monsieur Pierre Bérubé, président bénévole du Groupe scout d'Acton Vale.

Le conseil en prend acte.

... La conseillère Annie Gagnon et le conseiller Yves Arcouette s'abstiennent de voter pour cette résolution.

Rs.2023-04-160

DEMANDE D'ACCÈS À DU STATIONNEMENT PAR « LE SHOW DE LA RENTRÉE DESJARDINS D'ACTON VALE ».

Attendu que le Show de la Rentrée Desjardins d'Acton Vale tient cette année la présentation de son édition, du jeudi 17 août au samedi 19 août 2023;

Attendu que le Show de la Rentrée Desjardins d'Acton Vale demande encore cette année l'autorisation d'occuper les mêmes sites que l'an passé soient le terrain près de la résidence Bonemine ainsi que l'aire de stationnement de la ruelle Rosconi;

Attendu que, suite aux recommandations du Service incendie de l'an dernier, une demande d'autorisation est déposée pour la fermeture de la rue Dunken, entre Daigneault à Boulay;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise le Show de la Rentrée Desjardins d'Acton Vale à offrir à leurs spectateurs, l'utilisation du terrain près de la résidence Bonemine ainsi que l'aire de stationnement de la ruelle Rosconi;

D'autoriser la fermeture de la rue Dunken, entre Daigneault et Boulay;

Que les organisateurs du Show de la Rentrée Desjardins s'assurent qu'une personne soit attirée au stationnement des véhicules récréatifs et ce, pour les deux endroits désignés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2023-04-161

DEMANDE D'UTILISATION DU PRÉAU AU PARC DONALD-MARTIN – COURS DE DANSE EN LIGNE.

Attendu que monsieur Rénaud Larocque soumet une demande au conseil pour l'utilisation du préau au parc Donald-Martin, afin d'y offrir des soirées de danse en ligne gratuitement, les jeudis de 19h à 21h, du 29 juin au 28 septembre 2023;

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville autorise monsieur Larocque à utiliser, les jeudis, de 19h à

21h, le préau du parc Donald-Martin, du 29 juin au 28 septembre 2023, avec accès au panneau électrique, pour offrir des soirées de danse en ligne gratuitement;

Que l'utilisation du préau au parc Donald-Martin n'est pas à usage exclusif à monsieur Larocque.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.

Aucune dépense prévue.

Rs.2023-04-162

DÉPÔT DU PLAN D'ACTION – AUDIT DE PERFORMANCE : INFORMATION SUR LE SITE WEB DES MUNICIPALITÉS.

Attendu qu'un rapport de la vice-présidence à la vérification de la Commission municipale du Québec a été envoyé à la Ville d'Acton Vale concernant un audit de performance – Information sur le site Web des municipalités, et que la Ville d'Acton Vale doit s'assurer d'élaborer un plan d'action pour donner suite aux recommandations;

En conséquence la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que le Conseil municipal de la Ville d'Acton Vale prend acte du plan d'action déposé par la directrice générale, afin de donner suite aux recommandations de la Commission municipale du Québec;

Que le plan d'action soit envoyé à la Vice-présidente à la vérification, madame Nancy Klein.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2023-04-163

DEMANDE À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS.

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

De demander à la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains de permettre aux propriétaires des six logements et plus, ainsi que pour les commerces comprenant des logements, d'avoir seulement des conteneurs à déchets et de récupération au lieu d'avoir plusieurs bacs, et que le tout serait à la charge des propriétaires.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

...Dépôt du rapport du département suivant :

- a) Service incendie.

Le conseil prend acte.

... Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

Le conseil prend acte.

Rs.2023-04-164

RÉSOLUTION POUR ACCORDER L'OFFRE DE SERVICE DE PLURITEC ET DE DÉSIGNER LA SIGNATAIRE.

Attendu que Pluritec a soumis une offre de service pour le projet de remplacement du groupe électrogène de l'hôtel de ville dans les disciplines de la mécanique et électricité;

Attendu qu'il y a lieu de désigner la signataire de l'offre de service soumis par Pluritec;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'accorder, tel que soumis à Pluritec, l'offre de services datée du 27 février 2023, relative au projet de remplacement du groupe électrogène de l'hôtel de ville dans les disciplines de la mécanique et électricité;

D'autoriser une dépense d'un montant de 23 800 \$ plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-100-10-000 à Pluritec, pour le projet de remplacement du groupe électrogène de l'hôtel de ville dans les disciplines de la mécanique et électricité, selon l'offre de service du 27 février 2023;

De financer cette dépense à même les surplus libres;

D'autoriser la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, OMA à signer, pour et au nom de la Ville, ladite offre de service soumis par Pluritec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2023-04-165

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT D'UNE FACTURE ÉMISE PAR BENEVA.

Attendu que Beneva a transmis, pour fins de paiement, une facture d'ajustement pour la prime d'assurance de biens pour la période du 1^{er} décembre 2022 au 1^{er} décembre 2023, ajout d'équipement;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 680.16 \$, taxes incluses, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-xxx-xx-420 à Beneva, pour le paiement de la facture portant le numéro 150 2000 1429 9428, émise le 9 avril 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2022-04-166

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT D'UNE FACTURE ÉMISE PAR FIDEMA – GROUPE-CONSEILS INC.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser une dépense, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-140-00-419 d'un montant de 1 836.05 \$, plus taxes, pour les services de consultation en gestion des risques d'assurances 2023, à Fidema Groupe-conseils Inc., telle que la facture portant le numéro REST18001-84, datée du 11 avril 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2023-04-167

RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'EMBAUCHE D'UNE DIRECTRICE RESSOURCES HUMAINES ET DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE.

Attendu la création d'un poste de directrice ressources humaines et directrice générale adjointe;

Attendu qu'un processus d'entrevues et des tests psychométriques ont été faits;

Attendu la recommandation de la directrice générale;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

D'autoriser l'embauche de madame Vicky Lessard à titre de directrice ressources humaines et directrice générale adjointe. Madame Lessard occupera un poste à temps complet sur une base contractuelle pour une période indéterminée;

D'accepter les clauses du contrat de travail entre la Ville d'Acton Vale et la directrice ressources humaines et directrice générale adjointe;

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville d'Acton Vale ladite entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2023-04-168

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION DU SOCCER MINEUR D'ACTON VALE.

Attendu qu'il y a lieu de nommer un membre du Conseil comme représentant au sein du conseil d'administration de l'Association du soccer mineur d'Acton Vale;

En conséquence la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

De nommer le maire Éric Charbonneau comme représentant au sein du conseil d'administration de l'Association du soccer mineur d'Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2023-04-169

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA SIGNATURE DE L'AVENANT NUMÉRO 5 – BAIL AU 1505, 3^E AVENUE.

Attendu qu'un bail signé le 27 janvier 2021, soit le « BAIL INITIAL » est intervenu entre le Centre Intégré de Santé et Services sociaux de la Montérégie-Est, le « LOCATAIRE » et la Ville d'Acton Vale, le « LOCATEUR » pour une durée initiale d'un (1) an, débutant le 1^{er} février 2021 et se terminant le 30 juin 2021, et ce, pour la location d'une superficie de trois cent neuf et cinq dixièmes (309,5) mètres carrés, dans un immeuble situé au 1505, 3^e avenue;

Attendu que les parties ont convenu de prolonger la durée du BAIL INITIAL pour une période d'un (1) an, débutant le 1^{er} juillet 2021 et se terminant le 30 juin 2022, soit l'avenant numéro 1;

Attendu que les parties ont convenu de prolonger la durée du BAIL INITIAL pour une période de trois (3) mois, débutant le 1^{er} juillet 2022 et se terminant le 30 septembre 2022, soit le présent avenant numéro 2 ;

Attendu que les parties ont convenu de prolonger la durée du BAIL INITIAL pour une période de trois (3) mois, débutant le 1^{er} octobre 2022 et se terminant le 31 décembre 2022, soit le présent avenant numéro 3;

Attendu que les parties ont convenu de prolonger la durée du BAIL INITIAL pour une période de six (6) mois, débutant le 1^{er} janvier 2023 et se terminant le 30 juin 2023, soit le présent avenant numéro 4;

Attendu que les parties ont convenu de prolonger la durée du BAIL INITIAL pour une période de six (6) mois, débutant le 1^{er} juillet 2023 et se terminant le 31 décembre 2023, soit le présent avenant numéro 5;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser le directeur des Services culturels et sportifs à signer pour et au nom de la Ville d'Acton Vale l'avenant numéro 5 – Bail au 1505, 3^e Avenue.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2023-04-170

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE DIRECTEUR DES SERVICES CULTURELS ET SPORTIFS À DEMANDER, PAR VOIE D'INVITATION, DES SOUMISSIONS POUR LA FOURNITURE D'UN SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE POUR LE PUMPTRACK.

La conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'autoriser le directeur des Services culturels et sportifs à demander, par voie d'invitation, des soumissions pour la fourniture d'un système d'éclairage pour le pumptrack.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2023-04-171

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE RÉCRÉOLOGUE À DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE.

Attendu que le récréologue dépose le projet d'activité pour la Fête des neiges 2024 et demande l'autorisation de déposer une demande d'aide financière au programme d'assistance financière aux événements « Plaisirs Plein Air », à Loisir et Sport Montérégie;

En conséquence la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'autoriser le récréologue à déposer une demande d'aide financière au programme d'assistance financière aux événements « Plaisirs Plein Air », à Loisir et Sport Montérégie, pour la Fête des neiges 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2023-04-172

ADHÉSION À RÉSEAU ENVIRONNEMENT.

Attendu que la Ville d'Acton Vale a reçu une demande d'adhésion à Réseau Environnement pour la période du 30 juin 2023 au 29 juin 2024;

En conséquence le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser l'adhésion à Réseau Environnement;

D'autoriser une dépense d'un montant de 300 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-412-00-494 à Réseau Environnement,

à titre d'adhésion pour la période du 30 juin 2023 au 29 juin 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2023-04-173

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LE REMPLACEMENT DES ÉQUIPEMENTS DE DÉCANTATION.

Attendu que les membres du comité de sélection recommandent d'octroyer le contrat pour des services professionnels en ingénierie pour le remplacement des équipements de décantation à *Pluritec*, car ce dernier a obtenu le meilleur pointage;

Attendu que ce projet fait l'objet d'une participation financière du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ);

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

De conclure un contrat de service avec *Pluritec* ayant obtenu le meilleur pointage en fonction des critères de sélection établis dans les documents d'appel d'offres;

Les honoraires de *Pluritec* pour ce mandat sont établis au coût total de 58 900 \$, plus taxes;

D'adjuger le contrat pour des services professionnels en ingénierie pour le remplacement des équipements de décantation tel qu'au bordereau de soumission, pour un montant de 58 900 \$ plus taxes;

D'autoriser une dépense d'un montant de 58 900 \$ plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-400-10-000;

De financer un montant de 58 900 \$ plus taxes à même le règlement 007-2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... L'item 18.1 est reporté à une séance ultérieure.

.....Monsieur le maire invite les personnes intéressées présentes dans la salle à se faire entendre sur la demande de dérogation mineure apparaissant ci-après.

Il n'y a aucune intervention.

**RÉSOLUTION RELATIVE À UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 069-2003 (1052-1060, RUE DUBOIS).**

Attendu qu'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 069-2003, article 6.2.2, a été soumise par le propriétaire du 1052-1060, rue Dubois, concernant l'implantation d'un perron projeté dont l'empiètement dans la marge de recul avant n'excéderait pas 2 mètres, mais qui serait situé à moins de 2 mètres de la ligne avant.

Attendu que l'escalier du perron serait situé à 0.74 mètre de la ligne avant, soit un empiètement dérogatoire de 1.26 mètre;

Attendu que l'application du règlement cause un préjudice sérieux au demandeur;

Attendu que la demande n'a pas d'effet vis-à-vis les voisins puisque les perrons de ceux-ci sont encore plus avancés que celui visé par la demande;

Attendu que la dérogation demandée respecte entièrement le plan d'urbanisme, alors qu'il contribue à embellir les lieux;

Attendu que l'implantation du perron rendra le bâtiment plus sécuritaire et qu'il ne nuira pas aux activités de déneigement;

Attendu qu'il n'y a pas d'autres options possibles et que le perron bénéficie déjà de droit acquis;

Attendu la recommandation 003-2023 du Comité consultatif d'urbanisme;

Attendu qu'un avis a été publié dans le journal La Pensée de Bagot, édition du 22 mars 2023, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ces demandes;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'accepter la recommandation 003-2023 du Comité consultatif d'urbanisme et d'accorder la dérogation mineure demandée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

.....Monsieur le maire invite les personnes intéressées présentes dans la salle à se faire entendre sur la demande de dérogation mineure apparaissant ci-après.

M. Sylvain St-Pierre	Donne des explications supplémentaires concernant sont projet.
----------------------	--

... L'item 18.3 est reporté à une séance ultérieure.

...Monsieur le maire invite les personnes intéressées présentes dans la salle à se faire entendre sur la demande de dérogation mineure apparaissant ci-après.

Il n'y a aucune intervention.

Rs.2023-04-175

RÉSOLUTION RELATIVE À UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 069-2003 (1025, RUE BOULAY).

Attendu qu'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 069-2003, articles 6.2.2 et 7.8, a été soumise par la Ville d'Acton Vale, afin de pouvoir implanter une génératrice en cour avant de l'hôtel de ville;

Attendu que la génératrice serait située plus exactement sur la rue St-André près de la caserne;

Attendu que cet équipement serait implanté pour le centre de coordination municipal, tel que prévu dans le plan de sécurité civile;

Attendu que ladite génératrice serait entourée d'un abri antibruit et d'un aménagement paysager tout autour. La distance de trois mètres (3 m) de la ligne de lot serait respectée;

Attendu la disposition du bâtiment et la petitesse des cours;

Attendu que l'équipement serait implanté à des fins de sécurité civile, tel que requis dans le plan du même nom;

Attendu que l'équipement est requis afin d'implanter le Centre de coordination municipal en cas d'incident majeur affectant la Ville;

Attendu qu'un abri antibruit et qu'un aménagement paysager entourera la génératrice afin d'en limiter l'impact sur le voisinage;

Attendu que ladite génératrice respectera la distance minimale de 3 mètres avec la ligne de lot;

Attendu la recommandation 065-2023 du Comité consultatif d'urbanisme;

Attendu qu'un avis a été publié dans le journal La Pensée de Bagot, édition du 22 mars 2023, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ces demandes;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'accepter la recommandation 003-2023 du Comité consultatif d'urbanisme et d'accorder la dérogation mineure demandée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION POUR MANDATER LA MRC D'ACTON AFIN D'APPORTER UNE MODIFICATION AU RÉGLEMENT DE ZONAGE 069-2003 (ZONE 146.)

Attendu que la Ville désire modifier le règlement de zonage afin de modifier l'article 7.2.1.2 paragraphe d) « Superficie » afin d'intégrer les zones 146 et 147 avec les zones 144 et 145;

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

De mandater le Service d'Urbanisme de la MRC d'Acton afin de modifier le règlement de zonage no. 069-2003, article 7.2.1.2 paragraphe d) pour y lire :

- d) Dans les zones 144, 145, **146 et 147**, peu importe la superficie du terrain, la superficie maximale d'un bâtiment accessoire détaché est de 90 mètres carrés, sans excéder la superficie de l'habitation.

La superficie maximale de tous les bâtiments accessoires détachés est de 130 mètres carrés, sans excéder 10 % de la superficie du terrain.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

.....VARIA

Aucun point à inscrire au procès-verbal.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h 25.

Aucune question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 25.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et vingt-cinq minutes (20;25)

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Sylvie Guay, CPA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Trésorière

Date